

# Michel Vernejoul enrage

**GENS DU VOYAGE** Le maire de Martignas Michel Vernejoul appelle ses administrés à se mobiliser contre le projet d'aire de grand passage à Marchegay

OLIVIER DELHOUMEAU

o.delhoumeau@sudouest.fr

Le maire socialiste de Martignas-sur-Jalle voit rouge. Objet de son courroux : le projet de création d'une aire de grand passage dédiée aux gens du voyage sur un terrain de Marchegay, à 200 mètres de l'entrée de ville de sa commune. « La CUB a prescrit une révision de son plan local d'urbanisme (PLU) afin de modifier le classement de cette parcelle (1). Une enquête publique vient de démarrer, et une fois encore, nous ne sommes ni informés ni concertés », peste l'édile.

Dévoilé au printemps, ce projet s'inscrit dans le cadre du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Michel Vernejoul se défend de vouloir remettre en cause ce document. « En l'occurrence, nous l'avons même voté », dit-il. « Et Martignas fait partie des communes en règle avec la loi. Nous cogérons un petit équipement d'accueil permanent avec Saint-Jean-d'Ilac. »

## Une patate chaude

S'agissant de la nouvelle aire, le préfet avait initialement proposé un terrain de 4,5 ha à Beutre. Michel Sainte-Marie s'était opposé à ce choix d'implantation, expliquant qu'il ne souhaitait pas « stigmatiser » un quartier déjà doté de l'aire de la Chaille.

Seulement voilà, la Ville ne pouvait mettre son veto sans faire de contre-proposition. D'où l'activation de l'option Marchegay. « Mérignac a refusé la solution de l'État pour des raisons qui lui sont propres. Je peux les comprendre mais de là à refilez la pa-



Le maire s'oppose à la réalisation d'une aire de grand passage à 200 mètres de l'entrée de ville de Martignas. PHOTO O.D.

tate chaude chez le voisin ! Il est regrettable que le président de la CUB veuille avancer à marche forcée. »

Après avoir appris l'existence du projet... dans notre journal, l'élus de Martignas avait rencontré son homologue mérignacais pour lui signifier son mécontentement. Il avait en outre interpellé le préfet et le président de la CUB. Manifestement, ses arguments n'ont pas porté. La preuve avec cette procédure de révision simplifiée du PLU. Aujourd'hui Michel Vernejoul persiste : « Cette aire est un non-sens urbanistique. Elle est prévue pour 200 caravanes. Cela fait grosso modo 300 véhicules et 800 personnes. Le problème, c'est qu'elle relève du bassin de vie de Martignas. Or, comment voulez-

vous qu'une ville de 8 000 habitants puisse intégrer correctement ce nouvel apport ? »

## Des bulletins de soutien

Le maire craint la pagaille générée par les nouveaux flux de circulation. « Déjà que la route (l'avenue Marcel-Dassault) est saturée aux heures de pointe. » Selon lui, l'aménagement d'un rond-point de desserte n'arrangerait rien à l'affaire. « Il faut croire que la CUB n'a fait aucune étude d'impact. »

Pour mieux se faire entendre, le premier magistrat en appelle désormais à la mobilisation de ses administrés. « Les Martignassais doivent peser dans ce dossier. » Comment ? En signant un bulletin de soutien à

la position de l'équipe municipale. Celui-ci sera accessible en téléchargement sur le site Internet de la ville et dans le prochain numéro du magazine municipal. Sur place, les grandes manœuvres ont déjà commencé. En attestent les panneaux « à vendre » affichés devant certaines propriétés.

(1) Car une partie de la parcelle fait actuellement l'objet d'une servitude d'espace boisé classé à conserver (EBC) dans le PLU. L'aire de grand passage est censée accueillir, pendant la période estivale, des rassemblements évangéliques pour des occupations provisoires. Toutefois, le maire de Martignas craint que l'utilisation de cette aire ne se prolonge tout au long de l'année.